

Déclaration de la SSAR, 25 mars 2020

Interventions contre la douleur dans la crise actuelle de COVID-19

L'ordonnance du Conseil fédéral sur la lutte contre le coronavirus stipule que toutes les interventions non urgentes et les interventions électives doivent être reportées. En principe, cela s'applique également aux interventions dans le cadre de la thérapie de la douleur par des collègues médecins qui sont actifs en analgie interventionnelle.

Néanmoins, la SSAR et sa commission de la douleur sont d'avis que les patients souffrant de douleurs invalidantes devraient continuer à être soignés et à être soulagés de leurs douleurs même en temps de crise. Les consultations et les thérapies antidouleurs, y compris les thérapies interventionnelles, dont on attend des bénéfices à moyen et long terme pour les patients, devraient continuer à être disponibles. Cela est particulièrement important, étant donné que les patients souffrant de douleurs ne devraient pas être obligés de se rendre dans un hôpital pour malades aigus ou dans un service d'urgence et de surcharger davantage les structures qui s'y trouvent.

La SSAR fait appel à l'expertise humaine et médicale de ses membres travaillant dans le domaine de la thérapie de la douleur pour faire une sélection judicieuse et limiter leurs activités d'intervention aux traitements/thérapies nécessaires et urgents. Les interventions purement diagnostiques de traitement de la douleur peuvent dans la plupart des cas être reportées. L'utilisation de stéroïdes doit être soigneusement envisagée. Si des stéroïdes sont administrés, les patients doivent être informés d'une éventuelle immunodépression dans la situation actuelle.


Wilhelm Ruppen

Präsident der SGAR Schmerzkommission



Christian Kern

Präsident der SGAR-SSAR